



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

bois d'industrie

Question écrite n° 3872

Texte de la question

M. Philippe Armand Martin attire l'attention de M. le ministre du redressement productif sur la situation économique du groupe Plysorol. Ce groupe compte 431 emplois répartis sur trois sites : Lisieux, Fontenay-le-Comte et Épernay ; c'est surtout des installations et une concession de 600 000 hectares de forêts au Gabon. Cette concession représente en effet le principal actif du groupe. Aujourd'hui la pérennité de ce groupe est incertaine et suspendue à une décision du tribunal de commerce de Lisieux. Les actifs gabonais doivent donc impérativement demeurer au sein de Plysorol. En conséquence, il lui demande d'une part de bien vouloir lui confirmer que les actifs gabonais de Plysorol demeurent bien inscrits au patrimoine de ce groupe et n'ont pas été transférés par le propriétaire actuel et d'autre part les mesures que le Gouvernement entend mettre en œuvre pour assurer l'avenir du groupe Plysorol.

Texte de la réponse

La société Plysorol International, spécialisée dans la fabrication de panneaux de contreplaqués à partir d'Okoumé en provenance de ses deux filiales gabonaises, Leroy Gabon SA et Pogab (*), a été liquidée judiciairement par le tribunal de commerce de Lisieux en septembre 2012 (jugement du 6 septembre 2012 avec autorisation de poursuite jusqu'au 30 septembre 2012 pour mettre en œuvre le plan de sauvegarde de l'emploi). En juin 2013, le tribunal de commerce de Lisieux a validé le dossier de reprise du groupe Leroy Industries, autorisé à racheter le terrain et les locaux du site d'Épernay, sans inclure ceux de Fontenay-le-Comte en Vendée et de Lisieux dans le Calvados. Une partie des actifs du groupe Plysorol International et une partie des salariés (une soixantaine) ont ainsi été repris par Leroy Industries pour exercer une nouvelle activité. Le site d'Épernay, qui a redémarré en janvier 2014, est aujourd'hui spécialisé dans la production de panneaux de contreplaqués de peuplier déroulé, à partir de bois de peuplier de la région dont l'approvisionnement sera assuré par la coopérative Forêt et bois de l'Est, et non plus à partir d'Okoumé en provenance du Gabon. (*) Les filiales gabonaises, quant à elles, ont fait l'objet d'une décision de fermeture par le parquet de Libreville en avril 2015 suite à de nombreuses batailles juridiques opposant les anciens repreneurs (Ghassan Bitar et le groupe chinois Shandong Longshen Import & Export Corporation et Honest Timber Gabon).

Données clés

Auteur : [M. Philippe Armand Martin](#)

Circonscription : Marne (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3872

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : Redressement productif

Ministère attributaire : Économie, industrie et numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 septembre 2012](#), page 4987

Réponse publiée au JO le : [14 juin 2016](#), page 5405